

## Bilan de la minorité : peut mieux faire

Le mois dernier, nous nous étions intéressés au bilan des promesses électorales de la municipalité sortante en soulignant que les réalisations avançaient à un train de « sénateur ». Aujourd'hui nous examinons le bilan des minorités au Conseil municipal. Evidemment, par définition, nous ne pouvons pas faire le même exercice, les minorités étant dans l'impossibilité d'appliquer leur programme. Mais la manière d'exercer son mandat, de faire des propositions, d'intervenir au Conseil municipal, de rendre compte de ses actions, etc. peut être évaluée, c'est sans doute ce qu'on appelle la démocratie continue ?

Formellement, l'exercice du mandat a été compliqué. D'une part, la tête de liste du principal groupe minoritaire a choisi de démissionner du Conseil municipal six mois seulement après les élections « pour raisons personnelles, professionnelles et politiques » ; ce départ a été sévèrement critiqué, y compris dans le groupe « Antony avec vous ». Un an plus tard, c'est au contraire le maintien d'un conseiller municipal qui a provoqué un séisme politique : la tête de liste du 2<sup>ème</sup> groupe minoritaire, élue sous l'étiquette « Front de gauche » mais ralliée au Front national, n'a pas jugé cohérent de remettre son mandat, ne serait-ce que par respect de ses électeurs. Cette décision a entraîné un morcellement des minorités en 4 groupes, dont 3 ne comportaient qu'un membre. Au Conseil municipal, les minorités ont été initialement bridées par un règlement intérieur inique qui a été ensuite révisé sur injonction préfectorale. Les oppositions sont ensuite intervenues fréquemment : systématiquement pour les groupes « Antony avec vous » et « Antony à gauche », de façon plus ponctuelle pour les groupes « Bleu Marine » et « Nouvel Avenir ». Dans l'ensemble, loin de s'opposer systématiquement, les conseillers minoritaires ont voté pour nombre de délibérations présentées par l'exécutif.

L'action minoritaire s'est traduite aussi en dehors du Conseil municipal, en particulier lors du budget participatif 2018 qui a vu 3 projets portés par « Citoyens à Antony » retenus après le vote citoyen.

La désignation du seul conseiller municipal représentant les minorités antoniennes au Conseil de territoire Vallée-Sud-Grand-Paris (CT VSGP) a également été initialement délicate, une conseillère minoritaire, à l'époque socialiste, refusant d'apporter sa voix à l'élue écologiste qui a finalement été désignée grâce à l'appui décisif de la conseillère communiste. Par la suite, la rotation au Conseil de territoire s'est réalisée comme prévu tous les 2 ans, permettant donc la succession d'une élue écologiste, puis d'un conseiller citoyen et enfin d'une élue socialiste. Cependant, la gouvernance mise en place au CT VSGP n'a laissé que très peu de place au débat, la quasi-totalité des séances étant consacrée à l'approbation de décisions déjà prises par le Président ou le Bureau...

Les élus de la minorité ont rendu compte de leur mandat de façon hétérogène : la tribune dans le bulletin municipal a été la seule voie utilisée par les deux groupes de droite ; pas de communication de groupe pour « Antony avec vous » en dehors de la tribune mensuelle, mais 7 numéros de « 360° », le journal des socialistes et 32 numéros d'Agora, l'organe de « Citoyens à Antony ».

Nous ne tirerons pas de conclusion générale, les Antoniens le feront. Mais il est évidemment possible de faire mieux.



Catherine CRESSOT



**Votre soutien financier à Agora  
est bienvenu.**

Adressez vos dons à Citoyens à Antony,  
28 Rue Céline - Antony

N°61

# Agora

Novembre 2019

## Editorial : pour une écologie responsable

La critique est aisée, ancienne et outrancière : « si on suit les propositions de certains écologistes, on va se retrouver à s'éclairer à la chandelle ». L'honnêteté oblige à convenir que des responsables politiques, ont, par leurs positions dogmatiques, prêté le flanc et entretenu des ambiguïtés. Oubliez que l'écologie, avant d'être un mouvement politique, était et reste une science, certains prononcent « Ecologie » comme d'autres « Immaculée Conception », sur la base d'une croyance et pas d'éléments de preuves. On cite ainsi l'exemple allemand de désengagement de l'électronucléaire en omettant de dire que c'est d'autant plus facile pour nos voisins qu'ils achètent ensuite de l'électricité polonaise produite par des centrales à charbon. Nous avons par le passé (voir Agora n°38, juin 2016) écrit ce que nous pensions de la volonté jusqu'au-boutiste de maintenir des arbres d'alignement adultes dont le bilan carbone était au mieux nul au lieu de les remplacer par de jeunes plants. Plus récemment, on a pu lire, sous la plume d'une responsable « verte » que les pluies de septembre rechargeaient les nappes phréatiques alors que les écologues et hydrologues savent que la recharge des aquifères a lieu en hiver et que les pluies d'automne sont bues par la végétation superficielle ou ruissellent. De même, la volonté d'écarter les chasseurs de la politique forestière relève d'une vision manichéiste et simpliste alors que la régénération des forêts de moyenne montagne est contrainte par le broutage des jeunes pousses par les populations croissantes de grands cervidés devenus sans prédateurs. Notons aussi la tendance récente à retrouver des aspirations d'écologie « intégrale » dans des mouvements extrémistes (Cf l'article de Simon Blin dans Libération du 5 mai 2019 : Les droites dures s'enracinent dans l'écologie intégrale).

Il convient évidemment de modifier drastiquement nos pratiques pour affronter le défi climatique. Mais cela ne peut pas se faire par des discours incantatoires basés sur des présupposés irrationnels.

## Nouveau plan d'urbanisme : Le maire actionne sa lessiveuse verte

Il l'avait laissé entendre lors des dernières séances du conseil municipal : on allait voir ce qu'on allait voir ! Plus écolo que lui, impossible ! Le maire dans le bulletin municipal, met donc les pieds dans le plat et donne enfin quitus aux écolos historiques ! Stoppée la densification du secteur pavillonnaire, terminée l'extension des maisons individuelles, finie la place de parking bitumée dans le jardin... quant à la division des parcelles, à part les promoteurs capables d'acheter plusieurs propriétés contigües, n'y comptez plus ! A partir de tout de suite, c'est fini ! Selon le dernier bulletin municipal le nouveau plan d'urbanisme est entré en vigueur...

Le maire, en effet, est pressé de faire savoir avant le prochain scrutin municipal qu'il est aujourd'hui, après près de quarante ans de mandat local marqué par tant de destructions de pavillons et de jardins, le plus écolo des écolos... Ainsi, brutalement, il met nombre de petits propriétaires de pavillons dans l'impossibilité d'agrandir et d'aménager leur bien. Seule solution offerte : agrandir en hauteur, ce qui sera plus aisé pour des promoteurs que pour les petits propriétaires qui se verront contraints de leur céder leur parcelle faute de moyens.

Suite page 2

Retrouvez-nous sur :  
[www.citoyensaantony.fr](http://www.citoyensaantony.fr)

Cette décision est un véritable déni de démocratie. D'une part, l'enquête publique n'a pas eu lieu, les permanences auront lieu à Fontenay-aux-Roses ! Deuxièmement, le maire affirme que le Président de Vallée Sud Grand Paris, seul compétent en ce domaine, a pris l'arrêté permettant de suspendre toutes les autorisations d'urbanisme sur le territoire d'Antony ; or, c'est faux, les services de l'Etablissement Public nous ont confirmé qu'aucune décision du Président n'a été prise à la date de publication du BMO Vivre à Antony... Enfin, la commission municipale d'urbanisme n'a pas été réunie sur ce point !

Pourtant, conserver les espaces verts est évidemment une mesure nécessaire pour laquelle nous sommes engagés de longue date. Favoriser la rétention des eaux de pluie à la parcelle est absolument indispensable. Et des solutions techniques existent (pavage drainant) pour concilier lutte contre l'imperméabilisation des sols et possibilité d'aménagement. Le Maire préfère faire vite que faire bien, voilà tout !



**Jean-Marc FEUILLADE**

## Dormez braves gens...

Suite à la catastrophe industrielle de Rouen, les élus de la minorité de gauche du conseil municipal ont demandé au maire quelles dispositions étaient prises pour protéger et informer la population située aux alentours de l'entreprise antonienne classée Sévésso II, répertoriée en préfecture des Hauts-de-Seine. L'entreprise est située face au groupe scolaire des Rabats, du collège HG Adam, de la résidence HLM des Morins et à proximité du centre d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile. Cet établissement a déjà fait l'objet de rappels quant aux règles de sécurité. Dans son intervention, le conseiller municipal « Citoyens à Antony » demandait au maire de lui faire savoir « quelles dispositions sont mises en œuvre pour la protection des populations riveraines... et quelles informations

sont diffusées auprès de la population pour se prémunir des éventuels aléas ». Dans sa réponse donnée à la seule élue socialiste qui l'avait également interpellé, le maire botte une fois encore en touche « L'entreprise, écrit-t-il, est à Antony depuis 30 ou 40 ans et est bien connu de Jean-Marc Feuillade (ndlr : le conseiller municipal « Citoyens à Antony » qui l'a interrogé sur le même sujet) comme des services préfectoraux qui ont pris toutes les mesures indispensables pour la sécurité des habitants » En clair, circulez, il n'a pas là de quoi fouetter un chat, les services préfectoraux ont fait comme à Rouen !

Un peu plus attentifs à la question, un mois plus tard, les services municipaux se sont rendus sur le site pour, selon le directeur général des services « avoir une idée claire de la situation plutôt que des éléments théoriques » (sévère jugement donc pour le maire qui se contenterait d'éléments théoriques plutôt que de vérifications certifiées). Sans attendre plus longtemps, l'élue « Citoyens à Antony » et l'élue « Front de gauche » ont rencontré ce mercredi 13 novembre la direction de l'entreprise. Une direction tout à fait ouverte à la transparence, qui a fait visiter ses locaux loués depuis toujours à la ville d'Antony, et manifestation soucieuse, il faut le reconnaître, de la sécurité des salariés et du voisinage... Reste toutefois comme le demandaient les deux élus à parfaire les modalités d'information et d'alerte des populations riveraines sur les dispositions à prendre en cas de problèmes liés à la sécurité... Quant à la municipalité, la ville, propriétaire des lieux, on l'a vu, entendu, lu, constaté, « elle s'en lave les mains ».

**Anne RAMBAUT**



## Le conflit d'intérêt, c'est pas lourd...

Le mois dernier, on a appris qu'un conseiller du Premier ministre Edouard Philippe avait dû démissionner après la révélation par Le Monde que l'intéressé travaillait aussi pour le gouvernement de Malte. Voilà un beau conflit d'intérêt. Comme il est dit dans l'écriture : Nul ne peut servir deux maîtres (Luc, 16, 13).

Mais d'autres situations sont tout aussi gênantes. Saviez-vous qu'il y a eu un conseiller municipal antonien était aussi Directeur général adjoint d'un groupe privé immobilier ? La délégation reçue de notre maire pouvait-elle être exercée en toute indépendance et en toute transparence alors qu'il dirigeait une entreprise d'immobilier avec peut-être des projets dans notre ville ou alentour ? Dans une situation analogue, Bernard Tapie, qui n'est pas précisément un paragon d'éthique des affaires commerciales, s'était retiré d'Adidas lorsqu'il avait été nommé ministre en 1992...

D'autres élus municipaux sont Présidents d'associations qui demandent des subventions à la Ville. En général, ils ne prennent pas part au vote sur ces subventions, c'est même à ça qu'on les reconnaît. Mais cette mise en retrait formelle – quand elle a lieu - n'est pas toujours jugée suffisante : à Nice, un maire-adjoint a ainsi été condamné récemment à 50.000 euros d'amende pour prise illégale d'intérêts car il était resté dans la salle du Conseil lorsqu'avait été votée une subvention pour une association dont il était le Trésorier : à méditer par les deux conseillers municipaux antoniens qui, en juin, ont voté une délibération concernant une association au Conseil d'administration de laquelle ils siègent... Si à l'époque actuelle la société ne fait pas une confiance absolue aux politiques, c'est en grande partie de leur faute : de la Garantie foncière au Penelopegate en passant par l'affaire Cahuzac, le cynisme des menteurs a été dévastateur. La Loi ou la Morale oblige désormais à prouver son désintéressement. En 2014, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a ainsi examiné la déclaration d'intérêts qu'avait établie, conformément à la loi, Jean-Yves Sénant lors de sa prise de fonctions. Lors des dernières élections départementales en 2015, les

candidats de « Citoyens à Antony » ont publié, sans qu'ils en aient eu l'obligation légale, leurs déclarations d'intérêts. Ceux qui ne pratiquent pas un minimum de transparence prêtent fatalement le flanc au soupçon au moment de l'élection - ou plus tard.

Nous espérons que tous les candidats à la prochaine élection municipale auront la clairvoyance de publier leur déclaration de liens d'intérêt.



**Bruno EDOUARD**

## La longue marche vers le collège

A Antony, en raison de la carte scolaire, les élèves du Noyer-Doré sont dispatchés entre le collège de proximité Anne Frank et le collège Henri Georges Adam aux Rabats. Certains collégiens doivent donc tous les matins quitter leur quartier et prendre un bus scolaire dédié géré par la RATP sous forme d'un service spécial de la ligne 197. Depuis quelques années ce bus (2 le matin et 2 le soir) subit des dysfonctionnements récurrents : dépose des élèves à la caserne des pompiers plutôt qu'au collège, oubli d'arrêts initialement prévus, retards... Les élèves ne sont pas entendus par les machinistes. Quelques parents se sont émus de cette situation, d'autant qu'ils doivent payer le forfait imagine R à 350 euros par an, d'autres ont renoncé à ce mode de transport et les enfants font donc le trajet à pied. Personne ne semble se préoccuper de ce sujet, ni la RATP, ni la mairie, ni les 2 conseillers départementaux antoniens. Pourquoi ?



**Gabrielle GUILLAUME**

Coordonnées de notre élu Citoyens à Antony :  
[feuillade@wanadoo.fr](mailto:feuillade@wanadoo.fr) ou 06.78.03.35.37